



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique énergétique

Question écrite n° 90485

Texte de la question

Les ministres en charge de l'énergie des vingt-cinq, sommés par la Commission européenne d'unir davantage leurs forces, ont planché dernièrement à Bruxelles sur les moyens de renforcer la sécurité d'approvisionnement d'une Union européenne toujours plus dépendante de l'extérieur. En effet, les États membres, jaloux de leurs prérogatives sur des questions stratégiques comme les stocks de gaz et de pétrole, ont toujours freiné jusqu'ici la mise en place d'une véritable politique énergétique européenne. Mais les récents événements sur la scène internationale, de la flambée des prix du brut à la récente crise gazière russo-ukrainienne qui a perturbé l'approvisionnement de certains d'entre eux, les ont placés le dos au mur. Dans un « livre vert » sur l'énergie présenté le 8 mars 2006, qui a servi de base à la réunion des ministres, la commission exhorte les vingt-cinq à « parler d'une seule voix » à l'international et à renforcer le dialogue avec leurs partenaires, surtout la Russie, d'où provient le quart des importations européennes de gaz. La commission milite pour que les États membres fassent front commun face à l'extérieur, mais elle les exhorte aussi à s'attaquer, chez eux, aux dysfonctionnements du marché intérieur de l'énergie. Car ces dysfonctionnements aussi peuvent avoir de sérieuses conséquences sur la sécurité d'approvisionnement des citoyens. En 2003, l'Italie avait été plongée dans le noir à la suite de problèmes d'interconnexion de réseaux électriques entre pays européens. La commission, dont le « livre vert » alimentera aussi le sommet européen des 23 et 24 mars 2006, veut plus de solidarité entre les vingt-cinq. Elle envisage ainsi une révision des règles sur les stocks de gaz et de pétrole, mais demande aussi des efforts en matière de concurrence. Depuis une dizaine d'années, l'UE est engagée dans une politique d'ultra-libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité, qui devront être totalement ouverts à la concurrence en juillet 2007, y compris pour l'usager particulier. Mais l'exécutif européen dénonce des niveaux d'ouverture encore très différents d'un pays à l'autre. Au moment où les grandes manœuvres dans le secteur, de l'offensive de l'Allemand EON sur l'Espagnol Endesa, aux ambitions de l'Italien Enel sur le Français Suez, ont réveillé les patriotismes économiques nationaux, Bruxelles prône « l'ouverture » plutôt que « le protectionnisme ». Pour que les consommateurs puissent effectivement se fournir dans un autre État membres que le leur, il est temps d'assurer à tous les opérateurs gaziers et électriques un accès non-discriminatoire aux différents réseaux nationaux, juge Bruxelles. Là, des efforts sont nécessaires pour assurer l'indépendance des régulateurs (comme la commission de régulation de l'énergie en France), harmoniser leurs pouvoirs, voire mettre en place un « régulateur énergétique européen » pour examiner, les questions transfrontalières. Mais la naissance d'un régulateur unique en matière d'énergie reste totalement taboue dans plusieurs pays comme la France, ce qui promet encore de longs et difficiles débats. Or lorsque l'on voit dans les faits que l'ouverture à la concurrence est un marché de dupes pour les consommateurs mais du pain béni pour les ententes illicites et les profits spéculatifs, on peut douter que continuer dans l'ultra-libéralisation du secteur de l'énergie soit des plus bénéfiques. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre délégué à l'industrie de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Pour contribuer aux réflexions en cours sur les questions stratégiques d'approvisionnement et d'infrastructures énergétiques, la France a proposé des pistes d'action dans son « mémorandum pour une relance de la politique énergétique commune dans une perspective de développement durable », présenté au Conseil ECOFIN du

24 janvier 2006 par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. S'agissant de la politique énergétique, à l'échelon national comme à l'échelon européen, le mémorandum propose plusieurs voies d'action, tant du côté de l'offre d'énergie que de la maîtrise de la demande, pour desserrer la contrainte énergétique extérieure en tenant compte à la fois des exigences de compétitivité et des contraintes environnementales : il est proposé que chaque État membre de l'Union européenne établisse un schéma de prospective énergétique, à moyen et long terme, de l'offre et de la demande énergétique et que l'Union européenne étudie, sur cette base d'un équilibre offre-demande à atteindre à moyen terme, la possibilité d'une programmation pluriannuelle des investissements nécessaires en matière de production, de transport, de réception et de stockage. Un tel exercice prévisionnel existe en matière électrique et est en cours d'élaboration pour le gaz naturel en France. Un renforcement de la coopération communautaire et des dialogues énergétiques de l'Union européenne avec ses partenaires est également préconisé en vue de favoriser les convergences des politiques énergétiques respectives. Il s'agit aussi d'utiliser les instruments qui existent, avec la Russie, l'Ukraine, les pays méditerranéens et l'Europe du Sud-Est, l'OPEP, les pays de transit d'énergie, pour développer la coopération dans le domaine de l'énergie. Ces différents partenariats devraient contribuer à améliorer notre sécurité d'approvisionnement énergétique. Le mémorandum incite par ailleurs à la mise en oeuvre complète de la directive de 2004 sur la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel et à la prise de mesures favorisant les investissements dans de nouvelles capacités de stockage, afin de mieux garantir la continuité de fourniture en cas de difficultés climatiques ou politiques. Le développement des interconnexions, notamment gazières, entre pays européens ainsi que des terminaux méthaniers, est un impératif pour parvenir à cet objectif, afin de disposer de sources d'approvisionnement plus variées. Ces orientations ont été en grande partie traduites dans le livre vert de la Commission européenne sur « une politique européenne de l'énergie plus sûre, plus durable et plus compétitive ». S'agissant de la mise en oeuvre des directives électricité et gaz et de la construction du marché intérieur de l'énergie, la France prend toute sa part aux travaux communautaires actuels. Une transparence accrue et une meilleure disponibilité des informations nécessaires à tous les acteurs du marché doivent, notamment, être facilitées. Les grands opérateurs, les administrations et les régulateurs ont, chacun selon leurs propres attributions, un rôle important à jouer à ce titre. C'est à cette condition qu'un accès non discriminatoire aux réseaux d'énergie sera pleinement atteint dans l'Union européenne. En France, l'accès non discriminatoire à l'ensemble des infrastructures électriques et gazières (réseaux, terminaux, stockages) est garanti par la loi. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) est aussi garante de l'absence de discrimination et compétente en cas de litiges. La France est, de plus, favorable à une plus grande coopération des autorités nationales de régulation. La promotion d'un cadre favorable aux investissements doit être soutenue au sein de l'Union européenne, afin que de nouvelles installations de transport et de distribution d'énergie, de stockage de gaz et d'installations de gaz naturel liquéfié puissent être construites. Elles doivent d'une part, permettre de faire face à une augmentation maîtrisée de la demande et, d'autre part, susciter une meilleure circulation des flux d'énergie, à l'intérieur des frontières de l'Union européenne et en provenance des pays fournisseurs, via les pays de transit. Enfin, la diversification de nos approvisionnements en énergie est un élément important de notre sécurité énergétique. En ce qui concerne le gaz naturel, la France est ainsi un des pays de l'Union européenne les plus favorisés à ce titre ; nos importations proviennent de Norvège, de Russie, d'Algérie, de Mer du nord, d'Égypte ou d'autres provenances, via les gazoducs ou les terminaux méthaniers.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90485

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3265

Réponse publiée le : 27 juin 2006, page 6855